



Commune de LAIGNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze et le six janvier à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué le vingt quatre décembre deux mil quatorze, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur ANTONI Jean-Michel, Maire.

Présents : ANTONI Jean-Michel ; MARS Jean-Michel ; HERARD Brigitte ; MARTINY André ; PLAIT Xavier ; PLAIT Johns ; COURTEJAIRE Maud ; AUBLIN Jacqueline ; SIMONOT Thierry ; DEPARROIS Josiane ; ROYER René, PHILIPS Didier.

Excusées : LEBLANC Patricia (pouvoir à PLAIT Xavier) ; THOMAS Jean-Claude (pouvoir à HERARD Brigitte) ; BOUTEILLE Jean-Baptiste (pouvoir à ANTONI Jean-Michel)

Monsieur Jean-Michel MARS est nommé secrétaire de séance.

Remarques sur les comptes-rendus du 6 janvier 2015 : néant

ORDRE DU JOUR :

1/ RENCONTRES AVEC LES FUTURS RESTAURATEURS

Le Maire rappelle que c'est suite à une rencontre avec Jean-Claude THOMAS que M et Mme FIDELAINE, restaurateurs, ont souhaité venir s'installer à LAIGNES.

Le Maire présente M et Mme FIDELAINE au Conseil Municipal.

Le Maire annonce que le bâtiment de l'ancien Petit Casino a été vendu à la municipalité le 15 décembre 2014.

Le Conseil Municipal délibère pour que soit proposé une lettre d'engagement qui précise que la commune réalise des travaux dans le bâtiment pour y installer précisément M et Mme FIDELAINE et que M et Mme FIDELAINE s'engagent à venir s'installer comme restaurateurs sur la place de LAIGNES, et que dans un premier temps la commune facilitera l'installation et le démarrage de leur affaire.

A la fin de l'année 2015, quand ils seront libérés du bail à TANLAY, la commune leur proposera une vente, une location vente ou une location simple.

Le Maire a pris contact avec les entreprises et une réunion de chantier aura lieu avec tous les artisans le mardi 13 janvier à 10 heures. Le maire invite tous les conseillers qui le peuvent à y participer.

2/ VOIRIE 2015

Le Maire explique avoir consulté la Mica, service du Conseil Général pour obtenir des estimations de voirie. Le Maire donne lecture des estimations reçues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir les travaux suivants,

- Tranche Ferme :

1 – Chemin et Rue des Ruellottes

2 – Trottoirs Route de Châtillon sur Seine

3 – Route de Nicey

- Tranche conditionnelle :

4 – Route de Châtillon sur Seine traversée (regards + avaloirs)

5 – Trottoirs Route de Tonnerre

6 – Chemin des Fossés

- demande la rétrocession du chemin des Ruellottes
- demande le classement du chemin des Ruellottes en voirie communale et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce classement.
- demande une subvention au Conseil Général dans le cadre du FCDDT 2015
- autorise le Maire à signer tous les documents de nature administrative, technique et financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3/ ATELIER CLAAS

Le Maire explique que le bail de chez CLAAS arrive à échéance au 30 octobre 2015. Le Maire leur a envoyé plusieurs courriers pour la rédaction d'un nouveau bail mais à ce jour, la mairie est sans réponse.

Le Maire propose aux conseillers de passer par un avocat pour rédiger un nouveau bail de location.

Le Conseil Municipal autorise, par 13 voix pour et 2 abstentions, le Maire à mandater un avocat pour cette négociation.

4/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARS explique avoir été sollicité pour des logements. Il donne les précisions. Le Conseil Municipal accepte ces attributions.

Madame HERARD informe le Conseil que l'Association Talents Cachés fera une représentation de leur pièce de théâtre le 23 janvier 2015 à la Salle Polyvalente.

Le Maire informe avoir été contacté par Mademoiselle Mégane BOYER. Elle travaille actuellement comme esthéticienne à domicile. Elle effectue les démarches pour acquérir et s'installer au 5 Place Victor Gat.

Séance levée à 21h15.

Le Maire,
ANTONI Jean-Michel

